

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Mise en consultation publique des plans
Date de publication: KABVS 04.04.2025
Visible par le public jusqu'au: 04.04.2026
Numéro de publication: BA-VS10-0000000796

Entité de publication

Canton du Valais - Service de la mobilité, Kanton Wallis - Dienststelle für Mobilität, Rue des Creusets 5, 1950 Sion

Mise en consultation publique des plans – Projet routier d'assainissement du passage à niveau du Fenalet sur la route cantonale H21BO St-Gingolph – Bouveret Jonction H144, Saint-Gingolph

Titre de la mise à enquête publique

Projet routier d'assainissement du passage à niveau du Fenalet sur la route cantonale H21BO St-Gingolph – Bouveret Jonction H144

Entité responsable

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Description du projet

Le Service de la mobilité, d'entente avec la commune de St-Gingolph, soumet à l'enquête publique **le projet routier d'assainissement du passage à niveau du Fenalet**, sur la route cantonale H21BO St-Gingolph – Bouveret Jonction H144, sur le territoire communal de St-Gingolph, pendant **trente** jours, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR).

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML) du 14 septembre 2011, le Service de la mobilité, d'entente avec la commune de St-Gingolph, soumet à l'enquête publique le projet de modification du plan des itinéraires de voies cyclables (axe cyclable cantonal) (coordonnées centrales : 2'552'606.44 / 1'137'495.54).

Conformément à l'art. 15 de l'Ordonnance fédérale relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE) du 19 octobre 1988 et à l'art. 10 du règlement cantonal sur l'examen des impacts sur l'environnement (REIE) du 20 mars 2024, et en application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983, le rapport d'impact sur l'environnement relatif au projet précité est mis en consultation. Il contient les indications relatives aux autorisations spéciales requises.

Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts, de la nature et du paysage, arrondissement du Bas-Valais, en application de l'art. 5 de la loi

fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991, de l'art. 15 de la loi cantonale sur les forêts (LcFo) du 14 septembre 2011, de l'art. 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts (OcFo) du 30 janvier 2013, la demande d'autorisation de défrichement :

Requérant : Service de la mobilité

But : Aménagements de l'infrastructure de mobilité

Coordonnées centrales : 2'552'606.44 / 1'137'495.54

Surface de défrichement définitif : 322 m²

Surface de défrichement temporaire : 1'957 m²

Sont également mises à l'enquête publique, conformément à l'art. 41c de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998 et l'art. 14 al. 4 de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) du 10 juin 2022, les constructions sises dans l'espace réservé aux eaux (ERE).

La demande de reconsidération de l'allègement aux exigences de protection contre le bruit relative au projet mentionné ci-dessus, conformément aux art. 17 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983 et 14 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, est mise à l'enquête publique simultanément et de manière coordonnée.

Visa

Franz Ruppen, conseiller d'Etat

Date de publication

Le 4 avril 2025

Moyen de droit / Consultation

Le dossier complet peut être consulté pendant ce délai à l'Administration communale de St-Gingolph, au Service de la mobilité (Bâtiment Mutua, Rue des Creusets 5, à Sion), ainsi qu'au Service de la mobilité, arrondissement 3 – Bas-valais (Rue du Léman 29bis, à Martigny).

Les oppositions éventuelles doivent être motivées et adressées par écrit, sous pli recommandé, au Conseil municipal de la commune de situation dans le délai de trente jours à compter de la présente mise à l'enquête publique.

Point de contact

Canton du Valais - Service de la mobilité, Kanton Wallis - Dienststelle für Mobilität

Rue des Creusets 5

1950 Sion

Délai à compter de la parution de la présente mise à l'enquête publique

30 jours